

La Bavarde des Nounous



Réalisée par Caroline O. et M. France Bre.

**Au mois
de JUILLET**
*les ateliers du Relais
porteront sur le thème :*



LE HANDICAP

L'ESSENTIEL,
c'est de
s'aider





Tout professionnel de l'accueil à domicile de la petite enfance peut être amené à accueillir un jeune enfant en situation de handicap, que ce soit par choix, par "hasard", à la demande de famille ou d'une institution employeur...



Mais le handicap fait souvent peur et il existe bien des freins à l'accueil de ces enfants. Nombre de questions sont soulevées par les assistantes maternelles lors d'une telle demande d'accueil :

Peut-on accueillir un enfant handicapé sans avoir une formation spécialisée ? Cet enfant particulier ne va-t-il pas me monopoliser au détriment des autres enfants accueillis ? Que vont dire leurs parents ?



ACCUEILLIR L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Il convient de garder à l'esprit que lorsqu'on parle d'accueil d'un enfant handicapé, il s'agit avant tout d'accueillir un enfant, avec ses particularités. Il n'existe pas d'enfant handicapé "type", pas plus que d'enfant "normal". Tous ont leurs propres caractéristiques, leurs propres rythmes, leurs propres capacités. Il ne s'agit pas pour autant de nier les particularités de certains enfants, liées à la situation de handicap, mais bien au contraire de les reconnaître et d'en tenir compte pour accompagner l'enfant dans son développement.

Le rôle de l'assistante maternelle auprès de cet enfant un peu différent, comme pour tout enfant accueilli, est de répondre à ses besoins: besoins fondamentaux de sommeil et d'éveil, nourriture, affectifs, de sécurité, de repères et de limites, de socialisation, etc., en respectant son rythme et sa personnalité. (...) Nul besoin de faire de la sur-stimulation sous prétexte que l'enfant est déficient et donc plus lent dans ses acquisitions. Quant aux besoins spécifiques d'autres enfants, qui peuvent être liés à une surveillance médicale ou une stimulation particulière, ils sont de la responsabilité des équipes de professionnels du sanitaire et du médico-social en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille (les CAMSP, les CMP, les équipes hospita-

lières, etc.).

L'accueil d'un enfant en situation de handicap n'est pas obligatoirement synonyme de difficultés supplémentaires (...) Bien sûr, certains handicaps peuvent être plus lourds à gérer au quotidien, certains enfants ont besoin d'appareillage et leur manutention peut sembler délicate, d'autres nécessitent un mode d'alimentation différent (gastrostomie). **L'assistante maternelle aura alors souvent à surmonter la peur de "mal faire" et/ou de faire mal à l'enfant...**


L'assistante maternelle n'a nul besoin de connaître le dossier médical de l'enfant, juste de connaître ses besoins spécifiques, en particulier concernant la santé et la sécurité (convulsions, troubles de la déglutition, postures...) afin de l'aider à exprimer ses différentes compétences et ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.



Le droit à la différence fait la richesse des relations


La tentation d'établir une typologie des différentes déficiences est forcément réductrice, mais elle permet de donner un premier éclairage sur la diversité des manifestations du handicap.





 • **Le handicap moteur** recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).


• **Le handicap sensoriel** regroupe les difficultés liées aux organes sensoriels, et plus particulièrement :

 - **Le handicap visuel**, qui concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.

 - **Le handicap auditif**, c'est la perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser.

 • **Le handicap psychique** résulte de troubles mentaux ou d'une maladie psychique, névrose, psychose, dépression, dépendance, etc. Il se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité, sans nécessaire atteinte des capacités intellectuelles.

 • **Le handicap mental ou intellectuel** : c'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.

 • **Les maladies invalidantes** : toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuse (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...). Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.



Cliquez sur ce lien pour obtenir le cadre législatif pour le handicap des enfants (site enfant différent.org)



Une présentation de trois grandes lois : 1975, 2002, 2015



**LOI N°75-534
DU 30 JUIN 1975**

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, de 75 () est celle qui a fixé pendant 30 ans le cadre législatif français. Cette loi a modifié la prise en charge des personnes handicapées. Le regard change. On ne parle plus d'enfants inadaptés et d'assistance mais d'enfants handicapés et de solidarité. Cette loi a défini des droits aux personnes handicapées, et a instauré le principe de solidarité nationale comme étant obligatoire.



**LOI N°2005-102
DU 11 FÉVRIER 2005**

La loi de 1975 a été entièrement renouvelée par la loi du 11 février 2005. La loi du 11 février 2005 a mis la personne en situation de handicap au centre des préoccupations. On parle désormais de la notion de **compensation du handicap** pour permettre à tous de réaliser son projet de vie. Elle instaure ainsi un droit à compensation qui prend entre autre la forme d'une prestation financière de compensation.



**LOI N°2002-02
DU 2 JANVIER 2002**

Cette loi a été renouvelée par la loi 2002-02 du 2 janvier 2002. La nouvelle loi permet d'insister sur les droits des personnes accueillies (chartes, projet de vie...). Elle améliore le dispositif de gestion des **établissements et services sociaux et médico-sociaux** : diversification des missions, coordination des différents acteurs...



Pour les parents



Votre enfant **de moins de 6 ans** est en situation de handicap, de maladie chronique !

Vous souhaitez reprendre une activité professionnelle, vous avez besoin de temps, vous recherchez un lieu de socialisation pour votre enfant

Contactez **Geneviève PARQUET**
Coordinatrice de l'accueil du jeune enfant
en situation de handicap

Pour les assistants maternels



Vous êtes assistant maternel

Vous accueillez ou avez le projet d'accueillir un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Vous vous interrogez sur ces accueils spécifiques

Une professionnelle de la PMI peut vous renseigner et vous accompagner dans cet accueil

Contactez **Geneviève PARQUET**
Coordinatrice de l'accueil du jeune enfant
en situation de handicap

Tél : 06 .09 .13. 94. 27

Geneviève PARQUET peut aider les parents d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique à trouver le mode d'accueil le plus adapté à leur enfant : assistant maternel, accueil collectif, accueil de loisirs, espace d'accueil parents enfants.

Ce poste a été créé à l'initiative du Département de la Charente-Maritime de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes, qui œuvrent ensemble dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles.



**Le temps nécessaire
pour
OBSERVER DEPISTER
DIAGNOSTIQUER
ET ACCEPTER**



**LA DIFFICULTÉ DE
RÉPERTORIER LES SITUATIONS
DE HANDICAP
CHEZ LES JEUNES ENFANTS.**

**48 enfants de moins de
3 ans reçoivent l'AAEH**
*(Allocation d'Education
de l'Enfant Handicapé)*

**245 enfants de 3 à 6 ans
sont reconnus enfants en
situation de handicap**

L'enfant handicapé est d'abord un enfant et doit être accueilli comme tel. Comme tous les enfants, il a besoin d'une socialisation, d'être intégré dans la société. Intégrer c'est accueillir les différences, parce qu'aucune famille ni aucune personne ne



Pour voir l'article recensant les guides qui informent, sensibilisent à l'accueil des enfants en situation de handicap sur un territoire donné.



LES RAPPORTS DE L'ASSISTANTE MATERNELLE AVEC L'ENFANT HANDICAPÉ

L'assistante maternelle à qui l'on confie un enfant handicapé **doit l'accueillir d'abord comme un enfant qui a besoin :**

- de socialisation,
- d'expérimenter ses acquis,
- d'être reconnu comme un être unique.

Elle doit **aussi accueillir les parents qui ont besoin de travailler ou de souffler un peu**, qui lui font confiance car elle est disponible et compétente. Nul besoin pour l'assistante maternelle de connaître le dossier médical de l'enfant ni le diagnostic de la maladie, **elle doit cependant connaître ses besoins spécifiques en particulier concernant la santé et la sécurité (convulsions, troubles de la déglutition, postures...)** afin de l'aider à exprimer ses différentes compétences et ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.

Un enfant handicapé a un **rythme différent**, plus lent, il a besoin d'un environnement adéquat :

- quels moyens utiliser pour rentrer en contact avec l'autre,
- comment lui permettre de saisir un objet
- quels sont les sons qu'il émet....



LES RAPPORTS DE L'ASSISTANTE MATERNELLE AVEC LES PARENTS DE L'ENFANT HANDICAPÉ

Avec les parents de l'enfant handicapé, elle doit savoir :

- être à l'écoute de ce qu'ils disent,
- valoriser leur savoir et la connaissance particulière qu'ils ont de leur enfant, sans porter de jugement.
- Elle doit aussi répondre aux questionnements des autres parents tout en respectant la confidentialité.
- Enfin, elle doit tenir compte de sa propre famille, en associant conjoint et enfants au projet d'accueil de l'enfant handicapé.

Pour la soutenir dans cette tâche, l'assistante maternelle peut se tourner vers le réseau petite enfance :

- La PMI,
- Les établissements de soins :
 - **Les Centres d'Action Médicale Sociale Précoce (CAMSP)**
 - **Les Centres Médico-psychologiques (CMP)**

- Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Différentes associations :

- assistantes maternelles-parents enfants handicapés - parents d'élèves...

- Les parents qui connaissent bien leur enfant.
- La Section Enfance Handicapée du Conseil général
- Services territoriaux et MDPH (maison départementale des personnes handicapées)
- Les Relais assistantes maternelles



**30 ans , droit des enfants :
J'ai le droit d'être aimé
et protégé**



Comptines

COCCINELLE,
DEMOISELLE,
 Bête à bon Dieu.
 Coccinelle, demoiselle,
 Vole jusqu'aux cieux.
 Petit point blanc,
 elle attend.
 Petit point rouge,
 elle bouge.
 Petit point noir...
 Coccinelle, au revoir !

C'EST L'ÉTÉ, TROIS PETITS MOUSTIQUES

C'est l'été
 Trois petits moustiques
 m'ont piqué
 Un sur le front
 Un sur le nez
 et le troisième au bout du pied

Trois petits boutons
 ont poussé
 Un sur le front
 Un sur le nez
 Et le troisième au bout du pied
 Me voilà tout défiguré !
 C'est ... l'été !

C'EST L'ÉTÉ

Sur l'air de Vive le vent

C'est l'été, c'est l'été
 Viens vite t'amuser
 Il fait beau et il fait chaud
 Il faut en profiter. Hé !
 C'est l'été, c'est l'été

Viens vite te baigner
 Bien avant que le soleil
 Ne retourne se cacher.



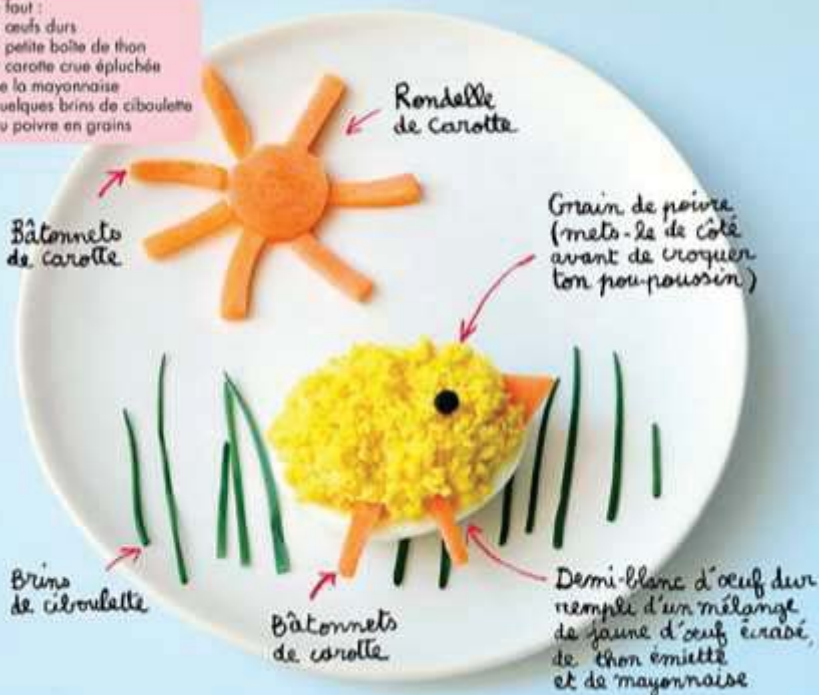
Recettes

La PO-POTE vitaminisée

- Coupe le concombre en 2, dans le sens de la longueur, et enlève les graines à l'aide d'une cuillère.
- Râpe-le ou coupe-le en tout petits morceaux.
- Laisse égoutter dans une grande passoire pendant 10 minutes.
- Dans un saladier, mélange le concombre râpé essoré, les 2 yaourts et l'ail écrasé. Sale, poivre, et ajoute une pincée de cumin, si tu aimes.
- Verse la préparation dans des petits ramequins et décore.



- Il te faut :
- 4 oeufs durs
 - 1 petite boîte de thon
 - 1 carotte crue épluchée
 - de la mayonnaise
 - quelques brins de ciboulette
 - du poivre en grains



- Il te faut :
- 1 concombre épluché
 - 1 gousse d'ail écrasée
 - 2 yaourts brassés nature
 - sel, poivre et cumin en poudre
 - 1 olive noire dénoyautée
 - 1 tomate cerise



Tomates, concombre, radis, olive...



Halte aux fuites d'eau

Il est important de vérifier régulièrement l'état de vos tuyauteries mais aussi des robinets et de la chasse d'eau : une fuite peut vite coûter très cher !



Les fuites ne sont pas toujours visibles :

pour détecter une fuite de chasse d'eau, mettez un peu de colorant alimentaire dans le réservoir. Quelques minutes plus tard, si la cuvette est colorée, c'est qu'il y a une fuite.

Enfin, changez les joints défectueux ou faites-le faire par un plombier, cela vous coûtera toujours moins cher que la fuite elle-même !

Pensez à couper votre compteur d'eau avant de partir en vacances, certains assureurs l'exigent. En rentrant, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire afin de ne pas consommer une eau qui a stagné dans les conduites.

UNE ASTUCE POUR REPÉRER LES FUITES D'EAU

Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !



Un robinet

qui fuit équivaut à une perte de 5 litres d'eau par heure, soit **120 litres par jour**... Et sur une année cela équivaut à un gaspillage de près de 43 m³ d'eau ! Un changement de joint vous épargnera donc bien des frais inutiles.

L'eau est **UTILE**
contre
les grosses chaleurs
ou canicule.

Petites astuces :

- Gants ou serviettes mouillés d'eau froide sur tête, épaules
- Brumisateur
- Jeux d'eau

